

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL REGIONAL DE NYON
SUR LE PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION NO 69-2016

Relatif à la « Demande de crédit de CHF 250'000,-- pour un poste de coordinateur tourisme de nature dans le cadre d'un programme de développement quinquennal »

La commission composée de MM Jean-Claude Trotti

Georges Rochat

Georges Richard

Pierre Graber

Mme Françoise Tecon-Hebeisen, rapporteur

s'est réunie en date du 18 mai 2016 au siège du Conseil Régional (CR), à Nyon, en présence de Monsieur Denis Dumartheray, membre du Codir, de Madame Nathalie Etter et de Monsieur Patrick Freudiger. La commission les remercie de tous les renseignements fournis ainsi que de leurs réponses aux différentes questions.

Contexte

Ce préavis traite du développement économique et touristique, dans le respect de la nature, de toute la région qui s'étend de St-Cergue, la Givrine, St-Georges, Le Vaud ! Il est le résultat d'un travail issu de l'étude touristique G2R mandatée par le CR, d'un Copil formé d'élus de ces 4 communes, ainsi que des représentants du CR, du Parc naturel Régional du jura vaudois (PJV) ainsi que de NRT. Il a été constaté que malgré un plan directeur touristique, le PPA de la Dôle et de la Givrine, peu d'actions ont été entreprises pour développer cette région à fort potentiel.

La commission remarque que pendant la période hivernale, le site attire un grand nombre de personnes, heureuses de pratiquer du ski de piste, de fond, des raquettes ou des promenades sur des pistes balisées et préparées à leur intention, sans aucune participation de leur part, aucun accueil particulier (informations, etc). Elle remarque également que le potentiel touristique existe pendant les autres périodes de l'année et qu'il s'agirait vraiment de l'identifier pour pouvoir le développer.

La proximité avec la plaine et le lac, son accessibilité en mode doux grâce au NStCM forment une vraie attractivité touristique qu'il s'agit de promouvoir.

La commission est donc d'accord de déclarer ce projet d'intérêt régional.

Poste à 60-80 %

Le profil du « chef de projet » recherché est complexe. Il lui est demandé de développer l'offre touristique de toute une région, d'en évaluer les risques et les opportunités, il en fixera le marketing. Il sera chargé de mettre en réseau les différents acteurs de son expansion touristique et économique. C'est donc plutôt une personne d'expérience dans le domaine économique et de management qui sera recherchée.

Ce poste, basé au Conseil Régional pour bénéficier des informations à la base des différentes communes et donc des synergies qui s'y créent, dépendra du Copil évoqué plus haut.

Sachant que l'éventail des compétences demandées est important, un montant a été prévu pour des études de marchés ou des mandats qui seraient confiés à l'extérieur.

Financement

Le montage financier détaillé dans le préavis est prévu sur 5 ans maximum. S'il devait être prolongé, une nouvelle demande de participation financière devrait être faite aux différents partenaires.

Cette période correspond d'une part à une échéance plausible pour l'élaboration de projets concrets de développement de cette région, mais elle est également liée au subventionnement du canton, calculé et alloué pour 5 ans. On remarque que, selon le fonctionnement du financement des projets du Conseil Régional, les communes et société (Télé-Dôle) concernées par ce préavis assument une partie du financement.

Même si cela ne concerne pas directement le Conseil régional, une approche plus solidaire entre les communes de la ligne du NStCM devrait être revue. A savoir une participation annuelle de CHF 10'000.- pour Saint-Cergue et CHF 20'000.- entre les 5 autres communes selon clé à définir (Nyon, Trélex, Givrins, Genolier et Arzier).

Conclusion

Ce préavis représente une belle opportunité de développement économique et touristique de toute une région, laquelle offre déjà en hiver des possibilités de loisirs peu exploitées ainsi qu'un potentiel « hors saison » qui ne demande qu'à évoluer.

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le préavis no 69-2016, à savoir,

Le Conseil Intercommunal du district de Nyon

Vu le préavis du comité de direction N°69-2016 relatif à une demande de crédit de CHF 250'000,--

Où le rapport de la commission ad'hoc,

Où le rapport de la commission de gestion & finances,

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide d'accorder le crédit de CHF 250'000.— en faveur d'un poste de coordinateur tourisme de nature dans le cadre d'un programme de développement quinquennal,

D'imputer le montant total de CHF 250'000.— sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti en cinq années.

Rolle, le 1^{er} juin 2016

Jean-Claude Trotti

Georges Rochat

Georges Richard

Pierre Graber

Françoise Tecon-Hebeisen

